



G-77/HLCST/2002/4



**L'état d'avancement de la coopération entre les pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)**

**Rapport de l'Union internationale des télécommunications**

# **Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur l'état d'avancement de la coopération entre les pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)**

## **Introduction**

L'Union internationale des télécommunications (UIT) suit les précieux travaux du Groupe des 77 et soutient les différentes déclarations de ce groupe, y compris le Programme d'action de La Havane (avril 2000) qui encourage la coopération entre les pays en développement, notamment dans le domaine des technologies de l'information. Les technologies de l'information et de la communication, ainsi que les services et applications associés ont ouvert la voie à une "révolution de l'information" qui, comme les révolutions agricole et industrielle par le passé, a des répercussions considérables sur la société. C'est ce point de vue que Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a avancé dans son discours à la première réunion du groupe de travail sur l'informatique lorsqu'il a déclaré ce qui suit: "Les progrès accomplis récemment dans le domaine des technologies de l'information et des communications sont révolutionnaires. L'information et les connaissances sont à la fois plus riches et plus accessibles. Dans de nombreux domaines, les futurs dirigeants auront à leur disposition des outils de développement sans précédent, ce qui pourrait avoir des conséquences considérables dans des secteurs tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, la gestion des ressources humaines et de l'environnement, et le développement du commerce et des transports. Les technologies de l'information et des communications offrent d'énormes possibilités, en particulier pour les pays en développement, et elles peuvent contribuer au développement durable" (Annan, 1997:1).

Nos travaux sur la question ont démontré que les technologies de l'information et de la communication sont un instrument efficace pour favoriser l'égalité dans le domaine de la croissance économique et du développement, ainsi que pour réduire l'écart existant entre les pays développés et les pays en développement. Consciente du rôle important de la coopération Sud-Sud, en particulier dans l'environnement économique mondial actuel, l'UIT a adopté une double approche pour aider les pays en développement à oeuvrer de concert pour atteindre un objectif commun de développement durable. Tout en créant différents forums réunissant les pays en développement afin d'élaborer des stratégies visant à promouvoir la coopération Sud-Sud, l'Union s'est davantage orientée vers une stratégie sous-régionale, régionale et interrégionale. Lorsque c'est possible, l'UIT travaille avec des groupes économiques régionaux par leur intermédiaire ou participe à la création d'institutions régionales dont le rôle est d'encourager les initiatives visant à réduire la fracture numérique et de favoriser la croissance économique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

## **Coopération entre pays en développement dans le domaine des TIC dans le cadre des compétences de l'UIT**

### **1 Renforcement des capacités par l'intermédiaire du développement et de la gestion des ressources humaines**

De nombreuses activités ont été organisées et mises en oeuvre afin d'aider à renforcer la capacité des centres nationaux et régionaux à s'occuper de nouvelles technologies. Des partenariats ont été établis avec des instituts de formation; de nouveaux matériaux de formation, des études de cas et des lignes directrices ont été élaborées en vue des ateliers sous-régionaux et régionaux servant de

forums permettant aux pays en développement d'échanger des idées, d'apprendre les uns des autres et de partager des expériences. Une plate-forme électronique a également été lancée afin de permettre aux participants s'intéressant à des questions courantes de discuter et de recommander des stratégies.

Cinq Centres d'excellence ont été créés et servent de forums pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'échange de connaissances. Ces centres sont répartis comme suit: deux en Afrique, un dans la région des États arabes, un dans la région Amériques et un dans la région Asie-Pacifique. Ces centres appliquent une méthode reposant sur des études de cas dont le but est de permettre aux pays en développement de tirer les enseignements des expériences de chacun. Une Université mondiale des télécommunications/Institut mondial de formation en télécommunication (GTU/GTTI) a également été mise en place et propose un certain nombre de cours d'enseignement à distance permettant d'obtenir un diplôme de troisième cycle en gestion des communications. Un expert d'un pays en développement anime les cours pour les participants dans une région donnée.

Une initiative pour la création de centres de formation à l'Internet dans les pays en développement (ITCI-DC) a également été lancée afin de renforcer les compétences dans le domaine de l'Internet au sein du personnel des opérateurs nationaux de télécommunication. À cet égard, chaque centre de formation à l'Internet élabore des dispositions de partenariat avec des opérateurs de télécommunication qui prévoient la fourniture d'une connectivité à bas prix en échange d'une formation à prix coûtant pour certains membres du personnel. Pour chaque centre de formation à l'Internet, un partenariat sera mis en place entre l'instance publique concernée, l'établissement de formation/d'éducation et l'ITCI. Lorsqu'un centre est créé dans un pays en développement, d'autres pays en développement peuvent bénéficier du programme en envoyant dans ce centre leur personnel ou des étudiants en télécommunications. Les centres de formation sont exploités dans un but non lucratif afin de faire en sorte que le programme profite au plus grand nombre d'étudiants possible.

### **Études de cas de l'UIT sur l'Internet**

Au total, 15 études de cas ont été publiées depuis janvier 2000. Cette approche vise à aider les pays en développement à échanger des informations sur l'état des TIC sur leur territoire. Des expériences réussies dans ces pays peuvent être utilisées comme modèles dans d'autres pays en développement. Grâce à ces études de cas, les pays en développement peuvent échanger des renseignements sur les stratégies adoptées par un pays afin de ne pas reproduire celles qui ont déjà été mises en œuvre et se sont traduites par un échec. Ces études de cas sont élaborées selon une méthode composite s'intéressant aux facteurs suivants:

- diffusion: proportion d'utilisateurs Internet;
- répartition: concentration de l'Internet au sein d'un pays. Ce facteur indique le niveau de concentration dans chaque ville par rapport à la disponibilité, dans l'ensemble du pays, ainsi que les points de présence et les accès gratuits dans toutes les principales circonscriptions politiques et l'accès rural communautaire;
- pénétration par secteur: niveau d'utilisation de l'Internet dans les secteurs de l'éducation, du commerce, de la santé et du secteur public;
- infrastructure de connectivité: largeur de bande du réseau dorsal national et international, commutateur et moyens d'accès pour le dernier kilomètre;
- infrastructure de l'organisation: situation du secteur des fournisseurs de services Internet et conditions du marché;
- sophistication de l'utilisation: évaluation du type d'utilisation, de conventionnelle à très sophistiquée.

Cette approche composite utilisée pour l'élaboration des études de cas ont permis de mettre en lumière les forces et les faiblesses d'un pays. Elle permet également de vérifier des données qui ne sont pas toujours fiables concernant les utilisateurs Internet. Enfin, elle permet de connaître plus qu'un simple taux de pénétration des utilisateurs Internet: elle constitue en effet une très bonne évaluation d'ensemble du potentiel des TIC puisqu'elle donne la pénétration par secteur.

Les études de cas comportent également un indice de développement de l'Internet qui tient compte de quatre facteurs:

- facteur humain: alphabétisation (inscription dans l'enseignement secondaire et de troisième cycle, langue), diffusion des journaux;
- caractère abordable: prix de l'accès à l'Internet;
- infrastructure: nombre de lignes téléphoniques fixes et d'ordinateurs personnels par habitant et largeur de bande internationale;
- connectivité: écoles, entreprises et ménages.

Le principal atout de ces études de cas est qu'elles contiennent des recommandations très utiles pour les autres pays en développement et sont placées sur le web pour que les utilisateurs y aient facilement accès.

### **3 Cyberstratégies**

Ce programme vise à stimuler la mise en place d'infrastructures utilisant le protocole Internet sûres, rentables et durables et de services à valeur ajoutée dans les pays en développement et les pays les moins avancés dans le monde entier. Dans un souci de renforcer la coopération Sud-Sud, ce programme utilise une approche sous-régionale. En Amérique du Sud, les Etats Membres de l'Association des entreprises gouvernementales de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA) ont bénéficié d'une assistance pour harmoniser les textes juridiques relatifs au commerce électronique pour les Etats membres de la communauté andine (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela). Des recommandations visant à dynamiser ce secteur ont également été formulées à l'intention de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS). Le commerce électronique peut aider à renforcer les échanges entre les pays en développement et à accélérer l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

En Afrique, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a bénéficié d'une assistance pour élaborer des politiques régionales sur les technologies de l'information et de la communication. Dans le même esprit, cette assistance a été élargie à l'Agence tunisienne Internet, ce qui s'est traduit par le lancement d'un dinar électronique (monnaie électronique). La Tunisie aide aujourd'hui d'autres pays en développement du Maghreb à reproduire ce modèle.

### **4 Projets pilotes pour les télécommunications rurales**

Par notre programme de développement et d'accès universel à l'intention des zones rurales, nous avons cherché à promouvoir et à accélérer le développement des télécommunications rurales grâce à la mise en oeuvre de projets pilotes dans plusieurs pays en développement. Ces projets permettent aux pays du Sud d'échanger des modèles de "meilleures pratiques" pour ce qui est de fournir un accès aux équipements de télécommunication modernes et aux services d'information dans des zones rurales ou isolées. Les projets pilotes pour les télécommunications rurales ont un rôle important puisqu'ils servent de base pour évaluer l'incidence socio-économique et culturelle de l'accès à ces équipements et services et permettent donc de sensibiliser les décideurs aux besoins et à l'efficacité de ces outils en la matière.

L'un des points essentiels de ce programme est qu'il permet d'assurer une formation de qualité du personnel et des utilisateurs finals. De plus, les compétences techniques et l'expérience acquises dans un pays sont des "ressources" exploitées par d'autres pays en développement. En effet, les experts des pays en développement où les projets pilotes sont mis en oeuvre aident d'autres pays en développement à reproduire ces programmes.

Dans le cadre de ce programme, il est également possible de fournir un accès communautaire aux TIC par un autre intermédiaire: les bureaux de poste. Les projets sont menés en collaboration avec l'Union postale universelle, les partenaires nationaux et d'autres pays en développement. La participation à ces projets comprend la fourniture de compétences techniques, d'équipements, d'accès au système à satellites du partenaire et la fourniture de logiciels. Le premier projet était une coopération entre le Bhoutan et le Département des communications du Gouvernement de l'Inde. De même, deux projets sont en cours de mise en oeuvre pour l'Afrique et permettront d'établir des partenariats entre certains pays africains avancés dans le domaine des TIC et d'autres pays plus en retard dans ce domaine.

## **5 Le monde de la radiodiffusion**

Dans le domaine de la radiodiffusion, l'Union de radiodiffusion "Asie-Pacifique" (ABU) est à l'avant-garde pour ce qui est de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine des TIC. L'ABU est une association des exploitants de réseau de télévision et de radiodiffusion dans la région Asie-Pacifique. L'objectif fondamental du service consultatif technique de l'ABU est de fournir une assistance à ses membres, notamment aux plus petits. Par exemple, si un membre pense avoir besoin d'une assistance pour élaborer des plans d'expansion de son réseau, de ses équipements ou pour organiser des ateliers sur site à l'intention de son personnel et qu'il ne dispose pas des compétences requises, d'autres membres de l'ABU lui fournissent une assistance.

Cette assistance est renforcée grâce aux services d'un expert qui apporte les contributions requises, sous forme de conseils techniques ou d'organisation d'ateliers complétés par des documents correspondants. Il semble approprié d'élargir l'assistance avec la fourniture de conseils d'expert dans les domaines suivants: élaboration de plans directeurs, extension de la couverture, modernisation des installations de studio/d'émetteur, règlement de problèmes techniques complexes, mise en service de nouvelles technologies/nouveaux équipements, passage de la production analogique à la production numérique, organisation d'ateliers sur place et procédures de test et de mesure. Cette assistance est gratuite pour le pays qui en bénéficie. Par exemple, en 2000, trois programmes de ce type ont été mis en oeuvre. Les Maldives ont demandé une assistance dans le domaine de l'utilisation de la technique d'enregistrement audionumérique appliquée à la production de programmes, l'archivage sur support numérique et aux procédures de test et de mesure. C'est AIR (Inde) qui a fourni cette assistance. De même, BBS (Bhoutan) a demandé une assistance pour créer un centre télévisuel, laquelle a également été fournie par l'Inde. En 2001, cinq programmes ont été menés dans le cadre de cet accord. Par exemple, LNTV (Lao) a bénéficié de l'assistance de CCTV-RTPRC (République populaire de Chine) dans le domaine de la maintenance et de l'entretien de plusieurs catégories d'équipement de production télévisuelle. La même année, FBC (Fidji) a demandé et obtenu une assistance de la part de MBC (Corée) dans le domaine de la production de programmes studio radio. Ce ne sont que quelques-uns des nombreux domaines dans lesquels un pays en développement a demandé et obtenu l'assistance d'un autre pays en développement pour ce qui est de la radiodiffusion.

## 6 Politique et réglementation

Un certain nombre de mesures ont été prises dans le domaine de la réglementation afin d'encourager et de renforcer la coopération Sud-Sud. L'une de ces mesures était la création du centre virtuel de conférences - débats sur la réglementation (G-REX). Ce centre est une ligne directe permettant aux pays en développement d'échanger les meilleures pratiques et de partager leurs expériences. Le G-REX est composé de neuf groupes de discussion sur des questions réglementaires essentielles. Plus récemment, lorsqu'un responsable de la réglementation d'un pays figurant parmi les pays les moins avancés a demandé un modèle d'accord d'octroi de licence mobile, l'Inde, la Jordanie, le Nigéria, les Philippines, l'Uruguay et quelques autres pays en développement ont immédiatement envoyé des réponses.

Autre initiative qui a ouvert la voie à la coopération entre les pays en développement: le lancement d'un colloque mondial des régulateurs par le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT. Ce colloque est un rassemblement mondial visant à favoriser le dialogue entre responsables de la réglementation. Les régulateurs échangent des expériences et élaborent des stratégies sur une réglementation efficace en étudiant les besoins de formation, de critères et de modèles et en appuyant des initiatives régionales et sous-régionales.

Des études de cas ont également été publiées afin de faciliter l'échange d'expérience des pays en développement. Etant donné que de plus en plus de pays en développement cherchent des renseignements et des modèles relatifs à l'indépendance et au fonctionnement d'une instance de réglementation, le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT a répondu à cette demande en menant cinq études de cas dans ce domaine.

Chaque étude de cas traite de la manière dont chaque pays donné a créé son instance de réglementation et a évalué son efficacité en général en s'intéressant à sa structure, à son mode de financement, à ses fonctions et à ses pouvoirs ainsi qu'au niveau de transparence. Elles constituent une ressource intellectuelle de premier plan grâce à laquelle les pays du Sud apprennent les uns des autres.

Par ailleurs, une approche institutionnelle sous-régionale et régionale a été mise en place et vise, entre autres choses, à harmoniser les politiques réglementaires. Un certain nombre de pays en développement établissent des associations régionales de régulateurs afin de coordonner et d'échanger des informations sur l'élaboration de politiques et les activités de réglementation. L'UIT travaille avec ces organisations de réglementation afin d'assurer leur réussite dans l'intérêt des pays en développement. Ces organisations jouent un rôle important puisqu'elles servent d'intermédiaires grâce auxquels les pays en développement s'aident entre eux et permettent de recenser des experts dans une région et de recommander leurs services, en cas de besoin dans la région, en vue d'une véritable coopération Sud-Sud. Les instances régionales ci-après sont autant d'exemples de réussite qui ont permis de concrétiser cette coopération:

- Amérique latine - Forum latino-américain des organismes de réglementation des télécommunications (Regulatel);
- Afrique australe - Association des instances de réglementation des télécommunications de l'Afrique australe (TRASA);
- Région Asie-Pacifique - Conseil des organes de réglementation des télécommunications de l'ANASE (ATRC); et
- Région des Caraïbes - Eastern Caribbean Regulatory Telecommunications Authority (ECTEL).

## **Conclusion**

Depuis 137 ans, l'Union internationale des télécommunications oeuvre en faveur de la création d'une société de l'information et accorde la priorité à l'aide aux pays en développement dans ce domaine par différents moyens, notamment en renforçant la coopération entre pays du Sud. L'UIT occupe actuellement une position stratégique et continue à tirer profit de ses résultats dans ce domaine, puisqu'elle a été invitée par l'Assemblée générale à assumer la fonction de directeur du Secrétariat exécutif du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et du processus préparatoire, en coopération avec d'autres organisations et partenaires concernés. Comme on peut le constater, les thèmes proposés pour le SMSI s'inscrivent dans la ligne du sixième point de la décision 2 du Chapitre III (Connaissances et techniques) du Programme d'action de La Havane, qui a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernements des Etats membres du groupe des 77 au Sommet du Sud qui a eu lieu à La Havane en 2000. Les thèmes du SMSI sont les suivants:

- infrastructure: financement, construction et rentabilité;
- identification et suppression des barrières afin d'entrer dans la société de l'information;
- rôle des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC appliqués au développement;
- enseignement, développement des ressources humaines et formation;
- accès aux technologies de l'information et de la communication;
- sécurité des réseaux d'information;
- élaboration d'un cadre politique et réglementaire;
- application des TIC (enseignement, santé, culture, éradication de la pauvreté, gouvernement, emploi, économie).

---

For more information on this paper contact:  
Dr. Cosmas L. Zavazava  
Email: zavazava@itu.int